

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-525

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 25 octobre 2024 par Monsieur LE GAL Patrick, secrétaire de l'association TRIAU, domicilié 52 bis Rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur LE GAL Patrick est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le dimanche 22 décembre 2024 de 7h00 à 22h00, à l'occasion du Marché de Noël à l'espace AN TY ROZ à MOREAC (56 500). À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 12 novembre 2024

Pour Le Maire,



L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE